



## Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

V.F. 1.0 adoptée le 7 août 2017, résolution 2017-08-313

## **PRÉSENTATION**

La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, conformément à sa politique familiale et soucieuse de répondre aux besoins des familles résidant sur son territoire, désire adopter une politique établissant un programme d'aide financière dans le but d'encourager l'utilisation de couches lavables.

La municipalité considère qu'un tel programme ayant pour objet de compenser une partie du coût de l'achat de couches lavables aura pour effet de favoriser le développement durable et de réduire l'impact d'utilisation des couches sur l'environnement.

## **MODALITÉS ET MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès propose une aide financière qui équivaut à cinquante pour cent (50 %) du coût réel d'achat, avant les taxes, pour un maximum de cent dollars (100 \$), pour l'achat d'un minimum de vingt (20) couches lavables neuves. Une seule aide financière sera accordée par famille.

## **OBJECTIFS**

La politique a pour objectifs :

- D'encourager l'utilisation de couches lavables;
- De diminuer le volume de déchets engendrés par l'utilisation des couches jetables;
- De protéger les ressources naturelles;
- D'encourager l'achat économique de couches lavables.

## **ADMISSIBILITÉ**

Les familles désireuses de se prévaloir de cette aide financière devront respecter ces trois critères d'admissibilité :

- Être résident permanent de Saint-Étienne-des-Grès;
- Être parent d'un enfant de moins de douze (12) mois au moment où la demande est présentée;
- Avoir fait l'acquisition d'un minimum de vingt (20) couches lavables neuves<sup>1</sup>.

## **PROCÉDURE ET DOCUMENTS À FOURNIR**

Pour présenter une demande d'aide financière pour l'achat de couches lavables neuves, vous devez présenter, aux bureaux de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès situés au 1230, rue Principale, les documents suivants :

---

<sup>1</sup> Toutes les marques de couches lavables neuves achetées sont admissibles lors de la demande d'aide financière, conditionnellement à la présentation d'une preuve d'achat.

## Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

- Le formulaire de demande d'aide financière rempli;
- Une preuve d'achat (facture originale) dont la date d'achat ne peut dépasser un (1) an au moment de la présentation de la demande d'aide financière;
- Une preuve de résidence du parent (copie du compte de taxes, du permis de conduire, du compte d'électricité ou de téléphone);
- Une preuve de naissance de l'enfant (copie du certificat de naissance, de la carte d'assurance maladie).

### **MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA REMISE**

Une demande d'aide financière présentée avant le 1<sup>er</sup> novembre sera traitée la même année.

Le conseil municipal autorisera le versement des remises en décembre de chaque année, au demandeur identifié sur le formulaire de demande de remise, sous forme de chèque libellé à l'ordre de ce demandeur et devant être transmis à l'adresse du demandeur.

### **BUDGET ANNUEL**

Pour l'application de la présente politique, la municipalité réserve un montant annuel qui est déterminé lors de l'adoption du budget. La municipalité se réserve le droit de refuser ou de reporter toutes demandes qui, bien qu'elles répondent à tous les critères d'admissibilité, sont présentées quand le budget alloué est entièrement épuisé.

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROGRAMME**

Le programme d'aide financière décrété par la présente politique est effectif à partir du 7 août 2017.

### **FIN DU PROGRAMME**

Le programme d'aide financière décrété par la présente politique prendra fin lorsque le conseil municipal en décidera ainsi.